



Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 25 janvier 2013

Présents: G. MOUILLESEAUX, F. RABIER, B. DUFRERNEZ, T. BESANCON, D. BALON, C. BOIRIN, I. GIGOS, MP. JAILLET, M. LALLEMAND, C. MENIGOZ, J. MOSIMANN, T. RUCHTI, L. SIBRE.

Excusés: E. RUYER (proc. à G. MOUILLESEAUX), S. DEFAUT (proc. à J. MOSIMANN).

Absents : ///

Madame Florence RABIER a été nommée secrétaire.

Mairie : Isabelle Casadei

Début : 20 h

Fin : 23h45.

Plateau sportif : présentation par le groupe de réflexion des points examinés en réunion

Rappel des principaux reproches émis par les riverains :

- Problème de bruit et d'intrusion chez les voisins
- Problème d'incivilités et non respect des règles

Des actions ont été menées par la municipalité : intervention du fournisseur pour vérification et mise en conformité des amortisseurs de vibration, tests de ballon spécifiques en mousse pour réduire les nuisances sonores et l'intrusion chez les voisins (moins de rebonds)

Une étude pour la mise en place d'une caméra de surveillance va être faite.

Le règlement d'utilisation devra être adapté : obligation d'utiliser le ballon mousse testé par les jeunes (références, lieux pour se le procurer), exclusion des personnes auteurs d'incivilités, interdiction de pénétrer dans l'enceinte globale du plateau pendant le temps scolaire.

Le groupe de réflexion propose également l'organisation d'un événement spécifique de type tournoi, afin de mettre en place l'utilisation du ballon mousse obligatoire et le faire comprendre aux jeunes avec une distribution d'une cinquantaine de ballons.

Lancer une campagne d'information sur le nouveau mode de fonctionnement du plateau sportif et inciter les jeunes qui veulent jouer avec un vrai ballon de foot à se diriger vers le terrain « stabilisé » du stade de foot. Une cage de but et un grillage pourraient être installés. L'affichage du règlement d'utilisation devra être amélioré.

Mise en œuvre d'un service de médecine professionnelle et préventive par le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Le Maire rappelle que la mise en œuvre de ce service est destinée à améliorer la prise en charge de la médecine professionnelle et préventive pour les 4 000 agents de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort en les répartissant sur deux cabinets spécialisés dont les prestations ont été achetées par marché public conclu du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Les deux cabinets retenus sont «Agir Ensemble Pour Notre Santé» (AEPNS) et le cabinet de médecine professionnelle et préventive de l'ALSTOM, le Service de Santé au Travail des Trois Chênes (SST).

Le Centre de Gestion est le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaissera les cotisations des adhérents et reversera à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il sera en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :



- d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2013
- de retenir le taux de 0,3% d'une masse salariale comprenant :
 - les titulaires et stagiaires
 - les non-titulaires de droit public,
 - les non-titulaires aidés de droit privé,
 - les apprentis

Subvention exceptionnelle ASMB danse et ballet sur glace.

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'ASMB Danse et Ballet sur glace sollicitant une participation au déplacement d'une jeune sportive de la commune au championnat du monde à Logroño en Espagne du 26 au 28 avril 2013.

Les résultats de cette jeune sportive en équipe sont extraordinaires et afin d'encourager cette performance, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention au club de 250 € pour ce déplacement.
- Autorise le Maire à verser cette subvention exceptionnelle.

Modification du tableau des emplois.

Le Maire propose la modification du tableau des emplois suite au tableau d'avancement de grades de l'année 2013 ainsi qu'une augmentation du temps de travail de l'ATSEM après vérification du mode de calcul de son temps de travail.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Suppression d'un poste d'ATSEM 1ere classe à temps non-complet 28 h 30 hebdomadaire
- Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ième} classe à temps non-complet 31 h 30 hebdomadaire à partir du 1^{er} février 2013
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ième} classe à temps complet à partir du 1^{er} avril 2013

Salle des fêtes : Viabilisation de la parcelle de terrain- Avant projet

Le Maire présente l'avant projet de viabilisation de la parcelle communale, l'enclos du Moulin de 1.5 ha où seront construits la salle des fêtes et le gymnase intercommunal.

Il présente les plans, le chiffrage au conseil et demande de valider ce projet.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier le diamètre des canalisations d'adduction d'eau potable : soit 150 mm au lieu de 100 mm, de valider le projet de viabilisation de la parcelle après modification du diamètre des canalisations, de valider le chiffrage du projet d'un montant de 162731 € ht, soit 194626.28 €, d'autoriser le Maire à engager les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adhésion au contrat groupe pour l'assurance des frais de personnel conclu par le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Une délibération du 24 mai 2012, chargeait le Centre de Gestion d'une mission de négociation d'un nouveau contrat-groupe d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux.

Conformément à la législation en vigueur, le Centre de Gestion a mené cette négociation selon la procédure du marché négocié. Ce processus s'est achevé en novembre 2012, par l'attribution du marché à la compagnie d'assurance "CNP".

Le Centre de Gestion s'apprête à signer le contrat final, qui définira le contenu des prestations et les obligations de chaque partie pendant les 3 années à venir, le marché ayant été attribué du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015.

"CNP" s'est engagé à fournir pendant cette période une couverture intégrale pour chaque catégorie d'agents territoriaux, sans augmentation de taux pendant les 3 années de couverture du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe d'assurance pour les deux catégories de personnels concernés (CNRACL et IRCANTEC). Le taux retenu pour la catégorie CNRACL est de 6.80 % et 1.15% pour les agents IRCANTEC.



Attribution de noms de rues dans la zone commerciale

Suite au développement de la zone commerciale de Bessoncourt, et à l'augmentation des enseignes commerciales, il est nécessaire d'attribuer des noms de rues afin d'affecter des adresses précises aux commerces.

Le conseil municipal, décide d'attribuer les noms suivants :

Zone des 3 couronnes : Impasse des Marcassins, Impasse du Héron

Zone de la porte de Belfort

Zone de la porte des Vosges : avenue du Tilleul

Route du Stratégique

Les commerces seront informés de cette décision ainsi que le service de la poste et les services fiscaux.

Réforme des rythmes scolaires

Des réunions d'informations seront organisées par l'association des Maires.

Le conseil décide d'attendre d'avoir un complément d'informations pour pouvoir délibérer.

Rétrocession voirie ZAC des Rives de l'Autruche

Le Conseil Municipal n'est toujours pas satisfait des réponses apportées par Nexity sur les problèmes d'eau récurrents rencontrés par les habitants ainsi que les problèmes de fonctionnement de la noue.

Le Conseil Municipal décide de reporter la décision d'intégration de la voirie de la ZAC des Rives de l'Autruche dans le domaine communal. Un courrier à Nexity sera rédigé dans ce sens.

Gymnase intercommunal : mise à disposition terrain

Le Conseil donne son accord de principe pour la mise à disposition de la CCT, de la surface nécessaire à la réalisation du gymnase intercommunal sur la même parcelle prévue pour la construction de la salle des fêtes de Bessoncourt au lieu dit L'enclos du Moulin.

Réalisation du document unique, prise en charge par la CCT de la prestation du CGD90

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche de prévention et des obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, le Maire indique que la réalisation d'une évaluation des risques professionnels dans les collectivités territoriales est obligatoire. Cette évaluation consiste à identifier toutes les situations dangereuses dans le cadre du travail susceptibles de causer des accidents ou d'engendrer des maladies professionnelles et, à préciser les mesures de prévention à mettre en œuvre pour éliminer les risques et améliorer ainsi la sécurité et les conditions de travail des agents.

Le résultat de cette évaluation doit être retranscrit dans « le Document Unique » d'évaluation des risques professionnels, révisable annuellement.

Le Maire indique que la Communauté de Communes du Tilleul a sollicité le service Prévention du Centre de Gestion afin de réaliser cette prestation pour son compte et celui de ses communes membres, pour un montant pris intégralement en charge par la Communauté.

Le Conseil municipal décide d'intégrer le programme initié par la Communauté de Communes du Tilleul pour la réalisation d'un document unique propre à chaque commune membre et de bénéficier de la prise en charge intégrale par la CCT.

Divers

Avenir du Fort : rapide compte-rendu sur les différentes propositions faites à la mairie pour l'utilisation du Fort.

Il est décidé de réunir les conseillers municipaux prochainement pour faire le point et prendre des décisions sur l'avenir du Fort.

Déneigement : constat négatif du déneigement des rues effectué par l'entreprise prestataire.

Prochains Conseils Municipaux : 22 février, 15 mars et 19 mars.